

CENTRE ANTOINE BECLERE
Faculté de Médecine - 45 rue des Saints-Pères
75006 Paris
☎ : 01 42 86 22 95 - Fax : 01 42 86 38 85
e-mail : centreantoinebeclere@yahoo.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU CENTRE ANTOINE BECLERE
DU MARDI 10 MARS 2009

Etaient présents :

Les Professeurs et Docteurs Bigot, Blery, Dion, Eschwege, Laugier, Moreau, Nahum.

Ont donné pouvoir :

Au Professeur Eschwege, les Professeurs et Docteur Aurengo, Cabanis, Chassagne, Cosset, Jeanmart, Pierquin, Raust.

Au Professeur Blery, les Professeurs Baert, Bourjat, Brunelle, et Grumbach.

Au professeur Laugier, le Professeur Cocchiello.

Au Professeur Dion, le Professeur Claudon.

Au Docteur Raust, les Professeurs Abelanet, Adamsbaum, Chagnon, Grenier, Meder, Pruvo, Rouleau, Vilgrain, Mme Cristau et Mme Clin.

Pouvoirs non nominatifs :

Professeurs Bellet, Bismuth, Camilleri, Carette, Coblenz, Hazebrouck.

Sont excusés :

Le Professeur Tubiana et le Docteur Raust.

Le Professeur ESCHWEGE, compte tenu des présents et des pouvoirs, le quorum étant atteint, ouvre l'Assemblée Générale extra-ordinaire à 17 heures.

Examen des nouveaux statuts proposés par le Conseil d'Administration extra ordinaire du 3 février 2009 :

STATUTS

Mars 2009

I BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 1^{er} – L'association dite

« CENTRE ANTOINE BECLERE DES RELATIONS INTERNATIONALES EN RADIOLOGIE MEDICALE »

Fondée en 1950

A pour but :

- Encourager et faciliter les échanges scientifiques et d'amitié entre les radiologistes de tous les pays.
- Favoriser la diffusion des progrès de la radiologie médicale en constituant un organe permanent de liaison, de coordination et d'études entre les Sociétés nationales de radiologie.
- Aider les Congrès Internationaux de radiologie dans leurs échanges avec les Sociétés nationales de radiologie, durant l'intervalle des Congrès.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Paris.

Article 2 – Les moyens d'actions de l'Association sont :

- un secrétariat permanent
- un service d'Archives et de Documentation
- un service d'Accueil et d'Orientation

Article 3 – L'association se compose de Membres :

- adhérents,
- donateurs,
- de droit :
 - le président des Associations qui ont leur siège social au Centre, ou son représentant.
 - le secrétaire général de la S.F.R. (Société Française de Radiologie) ou son représentant.
 - le secrétaire général de la S.F.R.O. (Société Française de Radiothérapie et d'Oncologie) ou son représentant.
 - le secrétaire général de la S.F.M.N. (Société Française de Médecine Nucléaire et

- imagerie Moléculaire) ou son représentant.
- et d'honneur

Pour être membre, il faut être présenté par 2 membres de l'Association et agréé par le Conseil d'Administration.

L'Association se compose de personnes physiques et de personnes morales légalement constituées.

La cotisation annuelle votée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration est de :

- 5 Euros pour les membres adhérents,
- 100 Euros ou plus pour les donateurs

Le titre de Membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Assemblée Générale sans être tenues de payer une cotisation annuelle.

Article 4 – La qualité de membre de l'Association se perd :

- par démission
- par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée Générale.

II ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 5 – L'Association est administrée par un Conseil d'administration composé de 20 membres élus, pour 4 ans par l'Assemblée Générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette Assemblée.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'administration choisit parmi les membres, un bureau composé du président, des vice-présidents, du secrétaire général, et du trésorier.

Le bureau est élu pour quatre ans.

Article 6 – Le conseil se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président, ou sur la demande du quart de ses membres.

Le tiers des membres du Conseil d'Administration présent ou représenté est nécessaire pour la validité des

délibérations.

Il approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Si cette proportion n'est pas atteinte, le Conseil d'Administration est convoqué de nouveau sur le même ordre du jour, et cette fois, il peut valablement délibérer quelque soit le nombre des présents ou représentés.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire général, et transcrits sur un registre.

Article 7 – Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Article 8 – L'assemblée Générale de l'Association comprend les membres adhérents, donateurs, de droit et d'honneur.

L'assemblée se réunit une fois par an, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration, ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

L'Assemblée Générale doit se composer du quart au moins des membres présents ou représentés pour délibérer valablement.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau sur le même ordre du jour, et cette fois, elle peut valablement délibérer quelque soit le nombre des présents ou représentés.

Son ordre du jour est établi par le bureau du Conseil d'Administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les membres de l'Association.

Article 9 – Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'association est représentée en justice et dans les actes de la vie civile par le Président.

III RESSOURCES ANNUELLES

Article 10 – Les recettes annuelles de l'association se composent :

- de subventions annuelles et de dons qui lui sont versés par des organismes publics ou privés dans la limite des textes réglementaires,

- des cotisations de ses membres,
- de revenus de valeurs mobilières.

Article 11 – Les statuts ne peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale que sur proposition du Conseil d'Administration ou du bureau.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 12 – L'Assemblée Générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à 15 jours, au moins, d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 13 – En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Elle attribue l'actif net à une ou plusieurs associations semblables ou à la Fondation de France.

V SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR

Article 14 – Le Président doit faire connaître, dans les trois mois, à la Préfecture du département où l'Association a son siège social, tous les changements survenus dans l'Administration ou la direction de l'Association.

Un règlement intérieur sera établi et validé par l'Assemblée Générale.

Après discussion, ces nouveaux statuts sont votés à l'unanimité.

A 17 heures 30, le Professeur ESCHWEGE ouvre l'Assemblée générale et le Conseil d'Administration ordinaire.

RAPPORT MORAL 2008

-

Au cours de l'année 2008, le Centre est resté un lieu de réunions pour les différentes associations qui y ont leur siège social (plus de 100 séances)

Les principales associations qui se sont réunies cette année sont :

- la Société Française de Médecine Nucléaire qui a son bureau dans le centre,
- la S.F.R.O. qui a également son bureau dans le centre,
- le S.R.H.,
- le C.N.U.,
- le G.R.E.F.,
- les Etudiants du diplôme de 3^{ème} cycle d'Imagerie médico-légale du Professeur HAZEBROUCK,
- le C.E.R.F.,
- la S.F.N.R., Société Française de Neuro-Radiologie,
- la S.F.P.N., Société Française de Physique Nucléaire
- le Comité scientifique et éthique d'AREVA.
- l'A.M.V.A.R.P.,

Le bureau s'est réuni 14 fois.

Nous rappelons à cette occasion la liste des 15 associations qui ont leur siège au centre Antoine Béclère

- Le C.E.R.F., Collège des Enseignants de Radiologie en France
- Le S.R.H., Syndicat de la Radiologie Hospitalière
- La S.F.M.N., Société Française de Médecine Nucléaire et Imagerie Moléculaire
- La S.F.R.O., Société Française de Radiothérapie Oncologique
- Le G.R.E.F., Groupe des Radiologistes Enseignants d'expression française
- L'A.C.R.I.M., Annuaire de la Cancérologie, Radiothérapie et des Imageries Médicales en France
- La S.I.R.L.A.F., Société Internationale de Radiobiologie de Langue Française
- La S.F.J.R.O., Société Française des Jeunes Radiothérapeutes Oncologues
- La S.I.G.U., Société d'Imagerie Génito-Urinaire
- La S.F.N.R., Société Française de Neuro-Radiologie
- L'association Franco-Chinoise pour le développement de la coopération en radiothérapie, radiophysique médicale et cancérologie.
- La Société Française de Physique Médicale
- L'A.M.V.A.R.P.
- Le C.N.U., Conseil National des Universités.

Cette année, la médaille Antoine Béclère a été remise le 13 Novembre 2008 au Professeur TUBIANA par le Professeur François ESCHWEGE au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à l'occasion du congrès de la Société Française de Radiothérapie et d'Oncologie au Palais des Congrès, Salle Maillot.

A cette occasion le Professeur Maurice TUBIANA a prononcé une conférence sur les faibles doses en radiothérapie.

La conférence Antoine Béclère a été prononcée le Dimanche 26 octobre 2008 à l'occasion des Journées Françaises de Radiologie par le Professeur Alain ROCHE de l'Institut Gustave Roussy, avec pour thème «*L'Imagerie Oncologique : perspectives et enjeux* ». Excellente conférence qui a été suivie par de nombreux auditeurs.

Par rapport au programme d'action qui avait été défini pour 2008, on a réalisé les points suivants :

Le Site Internet

Le site Internet a été mis à jour par le Docteur QUERO notamment concernant les comptes-rendus des assemblées générales.

Il serait souhaitable d'y faire apparaître la réglementation concernant la radioprotection.

Le professeur COSSET doit nous soumettre des propositions.

Le prix Mallet

Le prix Mallet a été organisé cette année et le concours a eu lieu en septembre 2008.

Secrétariat du Professeur Maurice TUBIANA

Concernant la radio biologie

Les conférences dans le cadre de l'université

Aucune conférence n'a été prononcée.

-

La bibliothèque

Les Docteurs M. URBAJTEL, J. CHAVALAUDRA, C. JAULERAY, organisent l'archivage et le classement des documents de la bibliothèque (journaux, articles, livres,...)

Le musée

Les objets qui avaient été prêtés au Musée du Verre d'Avesnes ont été remis au Centre

C.A.B. et Congrès internationaux

Pas de participation cette année à un congrès international.

C.A.B. et Université

Le professeur HAZEBROUCK organise en tant que Directeur d'Enseignement un diplôme d'université de 3ème cycle d'imagerie médico-légale avec quatre grandes parties :

- Présentation du système juridique et médico-légal français,
- La responsabilité, l'éthique et la déontologie médicales en imagerie,
- La radioprotection,
- Les techniques radiologiques d'expertise médico-légale et juridique, incluant notamment l'imagerie du dommage corporel et l'imagerie thanatologique.

C'est un enseignement important auquel participent des médecins, des juristes, des magistrats, des avocats, des experts et des médecins spécialisés en médecine légale, en expertise du dommage corporel, et en radioprotection.

-

-

C.A.B. et S.F.R.

Cette année sera célébré le centenaire de la création de la Société Française de Radiologie dont le Professeur Antoine Béclère a été le fondateur.

Enfin, notre président a participé au *Conseil de gestion de la faculté*.

Avenant N°4

À la convention conclue le 1^{er} juin 1992

Entre l'Université Paris Descartes (pour le compte du Centre Universitaire des Saints-Pères), 12 rue de l'école de Médecine, 75 006 PARIS,

Et le Centre Antoine Béclère

Le présent avenant a pour objet le renouvellement de la mise à disposition de locaux par l'Université Paris Descartes au centre Antoine Béclère conformément à la convention du 1^{er} juillet 1992.

Cette mise à disposition est reconduite pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2007 (signature le 21/07/2008) par :

Axel KAHN, président de l'Université Paris Descartes, l'administrateur du centre universitaire des Saints-Pères, le professeur Daniel JORE, et le président du Centre Antoine Béclère, le professeur François ESCHWEGE.

Après discussion, ce rapport moral est adopté à l'unanimité.

BILAN FINANCIER

-

Le Professeur BLERY présente le rapport financier :

CENTRE ANTOINE BECLERE

Exercice 2007

Produits d'exploitation

	2007	2006
Fondation de France	30.000,00	58.836,00
Divers- SFRO-AREVA-EDF	39.490,00	33.490,00
Divers de gestion	1.636,18	7,00
Total	71.126,18 e	92.333,00 e

CENTRE ANTOINE BECLERE

Exercice 2007

Charges d'exploitation

	2007	2006
Salaires et traitements	26.868,59	42.084,99
Charges sociales	11.557,74	18.417,70
Loyer	20.000,00	20.000,00
Charges externes: téléphone, timbres, nettoyage...	11.152,15	12.790,57
Autres achats	1.821,96	4.718,45
Amortissements et provisions	901,58	1.011,49
Autres charges	93,46	1,41
TOTAL	72.195,48 e	99.025,03 e

CENTRE ANTOINE BECLERE

Exercice 2007

BILAN

	2007	2006
Produits d'exploitation	71.126,18	92.333,00
Charges d'exploitation	72.195,48	99.023,62
Résultat	-1.069,30 e	- 6.690,62 e

CENTRE ANTOINE BECLERE

Exercice 2007

Actif circulant

	2007	2006	Achat
Valeurs mobilières	485.492,23	515.356,78	500.643,00
Disponibilité	19.359,60	18.039,21	
Charges d'avance	1.125,21	1.061,75	
TOTAL	505.977,04e	534.637,74e	

CENTRE ANTOINE BECLERE

Exercice 2007

Portefeuille Titres

Estimation :	485.492,23 e
pour un prix d'achat de :	500.643,00 e
soit une moins value de	15.150,77 e

CENTRE ANTOINE BECLERE

Exercice 2007

Commentaires

- Réduction de 50% environ de la subvention de la Fondation de France
- Diminution des dépenses liée aux traitements du personnel et des charges salariales par suppression d'un poste de secrétaire
- Pas d'augmentation du loyer payé à l'université
- Perte de 1.069,30 e sur l'exercice courant
- Perte de 15.151 e sur l'estimation du portefeuille titres

CENTRE ANTOINE BECLERE

Budget prévisionnel 2008

- La subvention de la Fondation de France a été augmentée : 60.000 Euros
- Les autres subventions SFRO (16.440 E.)-AREVA (13.050 E.)- EDF (10.000 E.) sont d'un montant identique.
- Il a été demandé une participation financière aux sociétés ou associations qui organisent des réunions au Centre. 2000 Euros
- Les traitements et charges sociales ne devraient pas augmenter significativement par rapport à 2007.
- Loyer idem.
- Pas de manifestation exceptionnelle.
- Perte à prévoir sur le portefeuille titres en raison de la crise boursière. La perte devrait être amortie par le fait que le portefeuille est sécurisé par des SICAV monétaires. La perte peut être évaluée à 10% par rapport au prix d'achat.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

-
-

-

Plan d'action 2009, Professeur ESCHWEGE :

-

Les actions effectuées au cours de l'année 2008 ont été rappelées par le Secrétaire Général, le Docteur J.V. Raust. L'année 2009 doit voir se prolonger des actions.

Participation importante du Centre à l'activité de son Président Honoraire, le Professeur M. Tubiana, qui à côté de ses charges à l'Académie des Sciences et à l'Académie de Médecine, continue une activité scientifique importante. Le Centre Antoine Béclère se réjouit d'avoir vu imprimer le Traité de Radiobiologie, publié chez Hermann. Le rôle du secrétariat du Centre a été particulièrement important et doit être signalé.

Le Centre Antoine Béclère, lieu de réunions :

L'importance et le nombre de réunions organisées au Centre ont été soulignés par ailleurs. Le Centre accueille cette année de nouvelles sociétés ou associations, parmi celles-ci citons l'association « Old'Up », présidée par M. Tubiana et la Société Française de Physique Médicale. Le Centre recevant ainsi, trois des sociétés majeures de la radiologie française (SFMN, SFRO, SFPM) L'Association Franco-Chinoise de Radiothérapie (Association Jean-Paul Le Bourgeois) aura son siège au Centre Antoine Béclère, les archives du Professeur J.P. Le Bourgeois pourraient y être accueillies

Médaille du Concours Mallet

Un nouveau concours sera organisé en collaboration avec la Fondation de France et la SFRO, sur un sujet de radiobiologie.

Grâce au secrétariat les horaires d'ouverture du Centre permettent un accueil permanent des nombreuses Associations qui y ont leur siège ou s'y réunissent

Le Centre veut développer son activité de conservation et d'échange des documents. Grâce à A. Laugier, M. Urbajtel, J. Chavaudra et C. Jaulerry, le classement des documents est en bonne voie et devrait être achevé fin 2009 L'achat d'un ordinateur et de logiciel doit permettre une visibilité rapide de l'importante documentation ainsi mise à la disposition des chercheurs et des centres intéressés

La participation du centre à un réseau de Documentation en radiologie a été discuté avec le Professeur Mornex, très impliqué par la réalisation d'un musée de la radiologie dont s'occupe le Professeur M Amiel, sur un des sites hospitaliers lyonnais.

Si l'exposition Roentgen n'a pu être organisée à Caen, les prêts au Musée du Verre à Dordives et à l'Ecomusée de l'Avesnois ont été effectués sans problèmes et les objets sont revenus récemment au Centre.

Nous sommes en rapport avec le « Radiology Museum » de Bruxelles et de nombreux échanges ont eu lieu au cours des dernières semaines et se poursuivent actuellement, recherches et envoi de documents : photos des maquettes, recherches sur le Docteur Henrard etc...

- Le Centre souhaite s'investir aux célébrations organisées pour le 100^e anniversaire de la SFR et a pris contact avec le Secrétaire Général de la SFR le Pr. Pruvost et le Pr. Ph. Devred, le prêt de documents, de tubes ou de maquettes, la réalisation de posters, ont été discutés.

L'absence de grandes visibilités financières ne permet pas d'envisager d'actions à plus long terme

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, le président lève la séance à 19 heures 30.

Docteur RAUST,
Secrétaire Général